

## ASSEMBLEE GENERALE 3 JUIN 2005

**Présents** : liste jointe  
**Absents** : Villecontal  
**Excusés** : Team Moto Sprint  
Mc Saint Africain  
Dominique Paris

Le président Bruno MAILHE souhaite la bienvenue aux personnes présentes et se réjouit de constater qu'il y a très peu d'absent.

Il reconnaît que durant les 2 dernières années le Comité Départemental Motocycliste a été en sommeil en grande partie à cause de son investissement dans l'organisation de « l'Aveyronnaise Classic Trajectoire ».

Cet hiver, la priorité a été l'embauche d'Hélène en tant que salariée du CDM rémunérée par l'ACT. Le montage du dossier de demande de subvention auprès de la DDJS a pris du temps et nécessité plusieurs rendez-vous ou nous nous sommes rendus avec Jacques MOLY. Nous attendons la réponse que nous espérons positive.

Les nécessités de cette embauche ont été ressenties après la 2<sup>ème</sup> édition de l'ACT. La somme de travail que représente une organisation de cette importance est trop lourde à gérer par des bénévoles. L'administratif, la gestion des engagements, la trésorerie.....etc demande un travail journalier.

Le désengagement de Dominique Paris comme secrétaire du CDM nécessite une restructuration du Comité Directeur.

Hélène assurera le secrétariat et recevra le courrier BP11 - 12430 VILLEFRANCHE DE PANAT. Christian Alric, trésorier du CDM, continu d'assurer sa fonction et Hélène s'occupera de la trésorerie de l'ACT sous la houlette de Christian. Les seules ressources du CDM sont les cotisations des clubs (0€ depuis 2 ans) et la subvention du CG.

**Le bilan financier** : - Compte courant : 1333.20€  
- Compte épargne : 1808.56€

Jacques Moly informe que l'ACT peut apporter une aide financière au CDM en cas de besoin. En effet, c'est grâce au soutien actif de tous les clubs et à l'investissement financier de certains d'entre eux la 1<sup>ère</sup> année que l'ACT a vu le jour. Il est donc normal que l'ACT soutienne à son tour le CDM. Il faut souligner qu'une réserve financière importante est absolument nécessaire pour l'ACT en cas d'annulation de l'épreuve au dernier moment. De même que le salaire d'Hélène qui a été embauché en CDI.

L'affiliation du CDM à la FFM devient absolument indispensable et pourrait être financé par l'ACT.

Le président demande de fixer un montant pour la cotisation 2005 sachant que la dernière, en 2002, était à 80€. Les petites structures pensent que cette somme est trop élevée pour eux. La possibilité de fixer le montant de la cotisation au prorata du nombre d'adhérent est évoquée. Aucune décision n'est prise pour l'instant. Affaire à suivre à la rentrée lors de la prochaine réunion en octobre, sachant qu'une cotisation est inévitable pour le maintien du CDM.

L'ACT étant maintenant autonome, le rôle du CDM a été défini :

- Liaison entre les clubs
- Liaison entre les clubs et les institutions
- Mener à bien différents projets (3 thèmes ont été proposés)
  - o Créer une commission environnement et chemins
  - o Créer une commission éducative
  - o Editer une plaquette informative à l'attention des jeunes utilisateurs via les motocistes et autres.

**Si des membres de votre club sont intéressés par une des différentes commissions, qu'ils veuillent bien prendre contact avec Hélène.**

Le CDM ne doit pas se substituer aux clubs mais les soutenir, les informer et les aider surtout les petites structures qui disposent de peu de moyen, de peu d'adhérents et ne sont pas affiliées FFM.

La liaison entre les clubs et les institutions a bien commencé puisque Bruno et Christophe se sont rendu à plusieurs réunions au CG ou ils ont rencontré un grand nombre de représentants de CD.( Compte rendu de ces réunions en annexe)

Sur le Nord-Aveyron, Mot'Aubrac, qui avait ressenti quelques réticences avant le passage de l'ACT, a constaté un changement de comportement au lendemain de l'épreuve. En effet, l'image de la moto n'est pas toujours très positive et le passage de l'ACT sur le département améliore le regard des gens (élus, commerçants ou administrations) sur notre sport.

#### **Aveyronnaise Classic Trajectoire :**

Le projet d'une grande fête pour remercier les nombreux bénévoles qui nous aide est toujours d'actualité mais n'a pas encore pu avoir lieu pour 3 raisons :

- le coût d'une telle journée ne pouvait pas être pris en charge compte tenu de la réserve que doit garder l'ACT
- la mise en place de l'embauche a demandé de la disponibilité (montage des dossiers, rendez-vous à la DDJS...)
- la difficulté à trouver la 3<sup>ème</sup> ville étape qui a entraîné un retard dans la mise en place de l'édition 2005.

Cette journée de fête est tout à fait réalisable et sera étudié à l'automne.

Le président clôture cette assemblée en remerciant une nouvelle fois tous les clubs présents et les félicite pour leur investissement au sein du CDM et pour les projets constructifs proposés qui seront mis en place début octobre après la 3<sup>ème</sup> édition de l'ACT et les vacances d'été.

Le Président,  
Bruno Mailhé

**COMITE DEPARTEMENTAL MOTOCYCLISTE  
DE L'AVEYRON**

**BP 11  
12430 VILLEFRANCHE DE PANAT**

**Changement de bureau**

**Président : Bruno MAILHE  
Trésorier : Christian ALRIC  
Secrétaire salariée : Hélène GRIMAL**

**Correspondance :  
BP 11  
12430 VILLEFRANCHE DE PANAT  
05-65-74-71-59**

**Siège : Chez le Président  
Bruno MAILHE  
Salabru le Bas  
12000 RODEZ**

## ANNEXE

### **Compte rendu des réunions avec le Comité Départemental Olympique et Sportif**

Présents pour le CDM : Bruno MAILHE et Christophe DELAGNE

#### **Réunion du 29 mars 2005**

Le CDM fut convié à une réunion du CDOS afin de faire un point sur tous les Comités Départementaux existants.

Le président du CDOS, M. Colna, nous a présenté un projet de création d'un « Conseil National du Sport et Nature ». Le CDOS a la charge de répertorier tous les comités départementaux sportifs afin d'identifier ceux concernés par les activités de pleine nature (voile, vélo, marche, moto, canoë,...etc). Il sera créé un collège de 12 représentants d'associations afin de travailler sur l'intégration du sport en pleine nature. Le but de ce collège sera de recenser les espaces, sites, et itinéraires de nos différentes activités ; de favoriser la protection et la gestion des espaces ; de participer à l'élaboration du budget de fonctionnement ; de réaliser une bonne gestion des différentes activités entre elles ; de définir et d'orienter les évolutions.

Le CDOS a une vocation sportive uniquement.

#### **Réunion du 01 avril 2005**

Le Conseil Général de l'Aveyron en la personne de M.Alain Pichon (président de la commission sport et jeunesse) nous a convié à une réunion de présentation du C.D.E.S.I. Tous les départements français doivent créer une Commission Départementale des Espace, Sites et Itinéraires. La commission fut présidée par M. Luche, président du Comité Départemental du Tourisme.

**Ne sont représentés que les comités départementaux sportifs et non les clubs.**

L'objectif principal du CDESI est de créer un cahier des charges des activités de pleine nature dans le département afin de réaliser pour 2011 un bilan précis qui recensera tous les sites aveyronnais, les activités, les « règles » de cohabitations. Cette commission doit faire cohabiter sport de pleine nature et tourisme. Cette échéance de 2011 est une demande gouvernementale pour tous des départements français. Le calendrier de travail est le suivant :

- 2004-2005 : études et analyses des sites expérimentaux
- 2005-2006 : développement des sites
- 2006-2011 : définition des grandes orientations

Actuellement dans le département sont mis en place 6 sites expérimentaux pour lesquels 7 critères d'étude et de développement sont en place :

- Accessibilité
- Sécurité
- Fonctionnalité (niveau de pratique)
- Durabilité (environnement, acquisition, de terrain pour la pratique)
- Extension
- Intégration locale
- Valorisation

Le premier travail de la commission sera de recenser les lieux de pratique et les activités (travail ébauché par le CDOS).

Le deuxième travail sera de prendre en compte les projets émergents dans un schéma départemental et de cohabitation des activités. De créer une stratégie de communication en

mettant en place une signalétique départementale, des documents spécifiques sur ces activités, une charte graphique. Le CDESI veillera à la bonne intégration du sport et du tourisme lié à ces activités dans notre département. Un groupe départemental de suivi sera créé. Il sera composé de comités départementaux sportifs, touristique et du Conseil Général.

**Conclusion :**

**Que ce soit avec ou sans la moto, le CDESI se met en place actuellement, donc pour la pérennité de notre passion, il est indispensable que nous soyons présents et que nous travaillons avec eux et non contre eux.**

**Il serait donc très positif d'avoir 2 ou 3 personnes du CDM pour suivre ce dossier en permanence.**

**Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Hélène.**